

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 DECEMBRE 2012
(dernière partie)**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

2012.12.406 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT

Renouvellement de la convention constitutive

La Commission Permanente :

- APPROUVE le projet de renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit ;

Les modifications sont de pure forme et concernent principalement les procédures d'approbation de la convention constitutive, les modalités de tenue de la comptabilité et l'abrogation de la possibilité de désigner des membres à titre consultatif.

- AUTORISE le Président à signer ce document.

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

2012.12.408 - COLLEGE DE RIMOGNE - Dotation complémentaire 2012

La Commission Permanente

DECIDE d'accorder au collège de RIMOGNE une dotation complémentaire exceptionnelle, afin d'assurer le paiement du coût de la viabilisation d'ici la fin de l'année 2012.

Le crédit nécessaire sera prélevé sur la ligne réservée aux dépenses de fonctionnement des collèges publics.

2012.12.409 - COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES

Désignation de personnalités qualifiées

(période septembre 2012 à septembre 2015)

La Commission permanente, dans le cadre du renouvellement de la composition des Conseils d'Administration des collèges, pour la période de septembre 2012 à septembre 2015 :

DECIDE :

- pour les collèges où deux personnalités qualifiées sont appelées à siéger, d'accepter les propositions de candidatures, telles qu'elles figurent en annexe 1 à la délibération ;
- pour les collèges où une seule personnalité qualifiée est appelée à siéger, d'émettre un avis favorable sur les propositions de candidatures du Directeur Académique, telles qu'elles figurent en annexe 2 à la délibération.

DIRECTION DES SOLIDARITES

2012.12.411 - PLACEMENT D'ADULTES HANDICAPES EN BELGIQUE (DD-DB-JM)

La Commission Permanente :

- APPROUVE le maintien du placement au Foyer Occupationnel du Centre de Cerfontaine (Belgique) des adultes handicapés suivants :

- Monsieur DD, pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2017,
- Monsieur DB, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017,
- Monsieur JM, pour la période du 5 octobre 2011 au 31 janvier 2021,

- AUTORISE le Président à signer, l'établissement n'étant pas tarifé par le Conseil Général, les conventions nominatives d'admission à passer avec l'établissement, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération.

DIRECTION DES FINANCES

2012.12.412 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La Commission Permanente :

- DECIDE d'arrêter, pour le Budget Principal, le montant total des titres à admettre en non-valeur ;
- AUTORISE le Président à procéder aux régularisations comptables correspondantes.

2012.12.414 - DATE - AIDE A LA PARTICIPATION DES PME A DES MANIFESTATIONS COMMERCIALES EXTERIEURES A LA REGION

La Commission Permanente, au titre de l'aide aux PME participant à des manifestations commerciales à l'extérieur de la région Champagne-Ardenne :

- DECIDE d'accorder des subventions aux entreprises répertoriées en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution à cette décision.

2012.12.415 - DATE - UCI DE SEDAN - 77ème Foire de SEDAN

La Commission Permanente, au titre des affaires économiques :

- DECIDE d'accorder à l'Union Commerciale et Industrielle (UCI) de SEDAN, pour l'organisation, du 7 au 12 septembre 2012, de la 77^{ème} édition de la Foire de SEDAN, une subvention s'appliquant aux frais de communication, de sécurité, d'animation et de sonorisation ;
- AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir avec l'UCI.

2012.12.416 - DATE - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE

Huitième répartition

La Commission Permanente, au titre du Programme de Rénovation Urbaine :

- DECIDE d'accorder à la Ville de SEDAN une subvention pour les opérations détaillées en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les arrêtés de subvention et tout acte à intervenir relatif à cette décision.

2012.12.418 - DATE - TRAVAUX CONNEXES PARTICULIERS A L'AMENAGEMENT FONCIER DE SIGNY LE PETIT - Deuxième répartition

La Commission Permanente, au titre des aides aux associations foncières et aux particuliers, dans le cadre des travaux connexes au remembrement :

- DECIDE d'accorder des subventions pour la réalisation de travaux connexes particuliers liés au remembrement de la commune de SIGNY LE PETIT, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

2012.12.419 - DATE - PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE

Troisième répartition

La Commission Permanente, au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage :

- DECIDE d'allouer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir dans le cadre des opérations subventionnées.

2012.12.420 - DATE - JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE EN ARDENNE

Les Trophées de la Réussite

La Commission Permanente, au titre des affaires économiques :

- DECIDE, compte tenu du caractère mobilisateur de l'événement, d'accorder à la Jeune Chambre Economique en Ardenne une subvention pour la réalisation d'un événement intitulé "Les Trophées de la Réussite", le 29 novembre 2012 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

2012.12.421 - DATE - ALIMENTATION EN EAU POTABLE - Troisième répartition 2012

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général en faveur de l'alimentation en eau potable :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2012.12.422 - DATE - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - Deuxième répartition 2012

La Commission Permanente, dans le cadre de l'assainissement des eaux usées :

- DECIDE d'accorder, selon la répartition jointe en annexe à la délibération :
 - * au titre de subventions,
 - * au titre d'avances,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

2012.12.423 - DATE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) AUPRES DU CENTRE NUCLEAIRE DE CHOOZ

La Commission Permanente :

- DECIDE d'attribuer, au titre de l'année 2012, une subvention de fonctionnement à l'association Commission Locale d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de CHOOZ ;
- APPROUVE la convention de mise à disposition de matériels à intervenir entre l'association et le Conseil Général, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document ;
- DONNE ACTE au Président de sa communication relative à la mise à disposition de personnel.

2012.12.428 - DDS - CONTRATS JEUNES MAJEURS DE PLUS DE 21 ANS (FB+GH)

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil Général en faveur des jeunes majeurs de plus de 21 ans inscrits dans un cursus scolaire ou une démarche d'insertion professionnelle, décide d'accorder des aides, réparti comme suit :

- à Monsieur FB, né le 11 janvier 1992, actuellement scolarisé en 2^{ème} année de CAP Chaudronnerie au Lycée Jean-Baptiste Clément à SEDAN, une aide pour la période du 1^{er} février au 31 juillet 2013,
- à Mademoiselle GH, née le 18 décembre 1991, actuellement en Brevet de Technicien Supérieur assistant de manager au Lycée Sévigné à CHARLEVILLE-MEZIERES, une aide pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2013 ;

Ces aides seront revalorisées, le cas échéant, en fonction du barème voté lors du Budget Primitif pour 2013.

- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

2012.12.429 - DDS - PS/IDS - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2013

La Commission Permanente, au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) :

- PREND ACTE que, lors des réunions des 26 et 30 novembre 2012, le Comité de Coordination du PDI s'est positionné sur les projets d'actions exposés dans le tableau figurant en annexe à la délibération ;
- DECIDE de retenir les projets ayant fait l'objet d'un avis favorable et d'accorder, pour leur réalisation, un financement ;

- APPROUVE le projet de convention à intervenir avec les bénéficiaires, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions correspondantes, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

2012.12.443 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN ATTACHE DEPARTEMENTAL NON TITULAIRE

La Commission Permanente

AUTORISE le Président à recruter, pour les besoins du service, un attaché territorial non titulaire, Chargé de Développement Economique, au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui a pour mission de mettre en place une stratégie de développement économique, d'animer un réseau de partenariats et de professionnels, notamment, en Recherche et Innovation et d'accompagner également les dossiers de demande de financement en la matière ;

La raison d'un recours à un agent non titulaire est motivée par l'absence de candidature titulaire et par le niveau de la technicité et des responsabilités attendues pour un tel poste.

Le recrutement se fera sur la base d'une formation équivalente au niveau II et la rémunération sera fixée sur la base de celle d'un attaché territorial, 8^{ème} échelon. La durée du contrat sera de trois ans, renouvelable une fois.